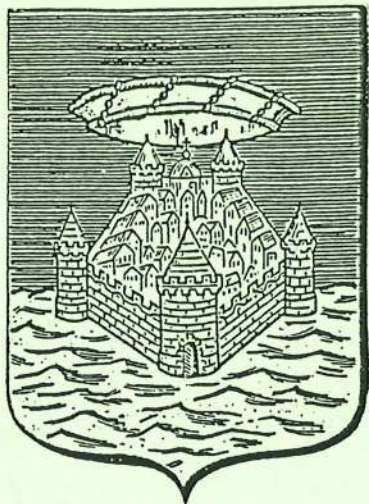




MERVILLE

COMMUNE RURALE

Bulletin ~ Liaison & Information



N°11 / 3^e trimestre 1985

S O M M A I R E

- LAISSEZ-VOUS CONDUIRE : PRENEZ L'AUTOCAR

- AU COEUR DE NOTRE CITE -

- Groupe scolaire
- Ramassage scolaire
- Carnet Rose - Bleu - Blanc - Noir

- INFORMATIONS -

- La Sécurité Sociale à 40 ans
- Aide à domicile
- Chronique d'humeur

- VIVRE à MERVILLE -

- A.C.C.A. Mervilloise
- Chorale de Merville
- Comité des fêtes
- Ecole de musique de Merville
- Foyer rural
- Karaté club

M E R V I L L E

" Liaison et Information

Rédaction - Publication - Diffusion

Madame Jacqueline LABEZIN - Monsieur Serge LASKA
Monsieur Maurice LLORCA - Monsieur Guy MONBRUN

Création - Edition - Maquette

MAIRIE DE MERVILLE TEL. 85 00 42

AU COEUR DE NOTRE CITE

GROUPE SCOLAIRE ET CHEMIN DU STADE

Préalablement à la construction du groupe scolaire, les travaux de construction du chemin du stade et celui de l'accès aux écoles vont être entrepris dans les prochains jours.

Ces travaux, dont la maîtrise est confiée à la D.D.E. seront exécutés par la Société MALET pour la somme de 273.611 F T.T.C. et comprendront pour cette première tranche :

- Les fondations des diverses voies : décapage et apport de cailloux.
- La création d'un collecteur des eaux pluviales depuis la route de Larra jusqu'au croisement avec l'accès aux écoles afin de pouvoir supprimer le grand fossé existant.
- Les fondations du parking des écoles.

Le revêtement de finition sera exécuté l'an prochain après la construction de la maternelle.

Les travaux de construction du groupe scolaire doivent commencer aussi dans peu de temps. Les opérations d'adjudication n'étant pas encore terminés, nous vous tiendrons informés dans le prochain numéro.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire les enfants de l'école peuvent bénéficier d'un service de transport scolaire. Ce service est entièrement financé par le Conseil général et le transport est donc gratuit.

La surveillance des élèves de maternelle dans le car étant exigé un deuxième T.U.C. a été engagé aux écoles et cette surveillance est assurée par elles.

Il n'est pas exclu qu'une autre année si les T.U.C. sont supprimés et que les frais de garde sont entièrement à la charge de la collectivité locale, une participation soit demandée aux parents.

Pour plus de précision sur les circuits et les horaires, se renseigner à la Mairie.

ETAT CIVIL

CARNET ROSE/BLEU

Virginie PRIEUR	le 26 Juillet 1985
Charlotte CAGNIN	le 10 Septembre 1985

CARNET BLANC

Raphaël GRAU avec Sylvie BERGES	le 22 Juin 1985
Alain CALESTROUPAT avec Edite DA CONCEIçAO DOS SANTOS	le 27 Juillet 1985
Christian SIMION avec Monique NICODEMO	le 3 AOUT 1985
Daniel CARLES avec Véronique ESPITAU	le 17 Aout 1985
Roger MARTY avec Jocelyne GASTON	le 31 AOUT 1985
Robert PAGES avec Célestine REBESCO	le 28 Septembre 1985
Patrick HUILLET avec Joëlle LATTANNIERE	le 28 Septembre 1985

CARNET NOIR

Patrice BOUE	le 16 Mai 1985
--------------	----------------

LA SECURITE SOCIALE A 40 ANS

Les Caisses d'Allocations Familiales constituent l'une des trois branches de la Sécurité Sociale. Elles jouent un rôle important dans la vie économique et sociale de plus de 5 millions de familles.

1/ Un peu d'histoire

C'est par l'ordonnance du 4 Octobre 1945, instituant le nouveau régime de sécurité sociale, et la loi du 22 Aout 1946 que furent mises en place les Caisses d'allocations familiales, telles qu'elles fonctionnent actuellement.

Cette ordonnance n'a pas innové en matière de prestations familiales puisqu'en partie, elle n'a fait qu'améliorer les dispositions mises en place bien avant.

Aussi est-il intéressant de décrire les grandes étapes qui ont mené cette institution à l'importante place qu'elle occupe aujourd'hui dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

- Avant 1932

Les entreprises créent leur caisse de compensation par branche professionnelle pour aider leur personnel chargé de famille.

- De 1932 à 1938

Le législateur oblige l'employeur à cotiser à une caisse de compensation, ainsi toutes les familles de salariés peuvent bénéficier des allocations familiales.

- De 1938 à 1945

L'allocation de salaire unique vient en aide aux foyers ne disposant que d'un seul salaire .

Le code de la famille apporte un soutien particulier aux familles de trois enfants et plus.

Enfin, le bénéfice des allocations familiales est étendu à l'ensemble de la population active et progressivement à certaines catégories de population non active..

- L'ordonnance du 4 Octobre 1945 et la loi du 22 Aout 1946 instituent le nouveau régime de sécurité sociale.

Aux caisses de compensation diversifiées par région et par profession la loi substitue des caisses ayant la responsabilité d'une circonscription géographique et administrées par un conseil d'allocataires élus.

.../...

.../...

- La loi du 21 Février 1949 consacre l'autonomie des C.A.F. au sein de la sécurité sociale.

- Le décret du 12 Mai 1960 charge les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (U.R.S.S.A.F) de collecter les cotisations aux lieu et place des caisses.

- Les ordonnances du 21 Aout 1967 consacrent le contrôle des pouvoirs publics sur l'institution :

- La gestion de la sécurité sociale est séparée en trois branches distinctes : Famille - Maladie - Vieillesse -

- Les attributions des C.A.F. en matière de gestion de prestations familiales et d'action sanitaire et sociale sont confirmées.

- Les administrateurs des conseils : ne sont plus élus mais désignés par les organisations professionnelles représentatives ainsi que par l'Union nationale des associations familiales.(U.N.A.F.).

- Un organisme national est créé par branche

1/ la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

2/ la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)

3/ la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

4/ l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)
qui "coiffe" les URSSAF.

- La loi du 17 Décembre 1983 : rétablit l'élection des représentants des assurés sociaux par les assurés eux-mêmes; ceux des employeurs restent désignés par leurs instances professionnelles.

2/ La structure des C.A.F.

Le conseil d'administration de chaque C.A.F. comporte 28 membres avec voix délibératives :

18 sont élus	(	15 salariés
	)	
	(	
	)	3 travailleurs indépendants

10 sont toujours désignés :

6 par les organisations d'employeurs

3 par les missions départementales des associations familiales

1 comme personne qualifiée par le Ministère des affaires sociales.

.../...

.../...

- Ce conseil de 28 personnes a pour fonctions essentielles :
 - de désigner le directeur qui doit ensuite obtenir l'agrément du ministère.
 - de voter les budgets et de contrôler les dépenses de l'organisme.
 - de déterminer la politique d'action sociale de la caisse.

3/ La mission des C.A.F.

Cette mission est de 2 ordres :

- 1/ verser des prestations familiales
- 2/ organiser et réaliser une action sociale/

a/ Les prestations familiales

- Verser des prestations familiales c'est avant tout garantir la liberté de choix aux familles qui veulent avoir des enfants et les élever en leur donnant les moyens financiers de le faire.

Cependant cette aide des C.A.F. obéit à des règles de priorité, il s'agit d'aider :

- les familles nombreuses qui représentent 21 % des familles mais qui ont à charge 38 % des enfants et perçoivent, de ce fait, 56 % des prestations.

- les familles ayant la charge de jeunes enfants, pour lesquelles le législateur vient de faire un effort particulier en instituant l'allocation aux jeunes enfants et l'allocation parentale d'éducation pour les enfants conçus à partir du 1er Janvier 1985.

b/ L'Action sociale

- Entreprendre une action sociale c'est aller au delà du service des prestations en améliorant la vie quotidienne de l'enfant et en protégeant son environnement familial.

A cette double finalité correspondent deux types d'actions :

- 1/ la CAF gère des établissements d'accueil pour les enfants, ou participe financièrement à leur création par les subventions qu'elle accorde aux collectivités locales.

- 2/ la CAF apporte une aide financière aux familles en difficultés par l'action de secours, ou prêts d'honneur, d'une participation aux frais de vacances etc ...

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

(A.D.M.R.)

Au niveau du Canton de Grenade fonctionne une Association d'aide à domicile en milieu rural qui a pour objet d'apporter une aide dans trois domaines :

- 1/ Aides ménagères pour les personnes âgées
- 2/ Aide familiale pour les familles avec enfants
- 3/ Auxiliaire de vie pour les handicapés

Cette association type loi 1901, animée et gérée par des bénévoles a été créée en 1982, sous la présidence du Conseiller Général J.C.GOUZE. Le siège de l'association est sis : 4, rue gambetta à Grenade. Téléphone 82 81 12 où tous les appels sont enregistrés et le suivi assuré. Une permanence se tient tous les jeudis de 9 H à 17 H.

1 - AIDES MENAGERES

Qui peut en bénéficier ?

La première condition est que la personne soit retraitée. Il faut également que la personne âgée ait véritablement besoin d'être aidée. L'aide ménagère n'est pas un droit, mais une possibilité offerte aux gens du 3ème âge pour permettre le maintien à domicile.

Comment demander ?

- en se renseignant à la Mairie
- en contactant dans le village un responsable bénévole de l'association A.D.M.R.
- Ce responsable établit avec la personne âgée une demande de prise en charge auprès des organismes financeurs (caisses de retraite ou, par la Mairie, Aide sociale).

Attribution et coût :

- au vu du dossier, un accord est donné, s'il y a lieu
- le nombre d'heures accordé dépend du besoin et de l'organisme financeur
- par ailleurs, une participation financière est laissée à la personne âgée, en fonction de ses revenus.

.../...

.../...

Qui sont les aides ménagères ?

Les aides ménagères sont recrutées par les responsables de l'A.D.M.R. Ce sont des femmes qui ont le sens des autres et le goût de s'occuper des personnes âgées, qui savent être discrètes et respecter l'indépendance des personnes aidées.

Les aides ménagères travaillent à temps partiel et leurs conditions de travail et leurs salaires sont fixés par une convention collective nationale. Une formation est assurée en cours d'emploi.

2 - AIDES FAMILIALES

Qui peut en bénéficier ?

Les familles avec enfants principalement.

Il faut cependant que la famille ait besoin d'être aidée pour faire face à des difficultés passagères (maladie, maternité, surmenage...) ou de plus longue durée.

Comment demander ?

- en contactant dans le village un responsable bénévole de l'association A.D.M.R.

Ce responsable établit avec la famille une demande de prise en charge auprès des organismes financeurs (caisses de sécurité sociale en général).

Attribution et coût :

- au vu du dossier, un accord est donné, s'il y a lieu
- le nombre d'heures accordé dépend du besoin et de l'organisme financeur
- une participation financière est laissée à la famille en fonction de ses ressources.

Qui sont les aides familiales ?

Travailleurs sociaux, les aides familiales sont des femmes qui reçoivent un diplôme d'Etat après une formation de base de 8 mois.

Les qualités requises pour devenir aide familiale sont :

- de posséder de bonnes connaissances ménagères
- d'avoir le sens des autres et le goût de s'occuper des enfants
- d'être capable de s'adapter aux diverses situations familiales rencontrées, d'être discrètes, etc ...

.../...

.../...

3 - LES AUXILIAIRES DE VIE

Qui peut en bénéficier ?

Deux conditions doivent être réunies par la personne handicapée :

- avoir 80% au moins d'invalidité reconnus
- être réellement dépendante de l'aide apportée par une tierce personne pour un ou plusieurs actes essentiels de la vie.

Les adultes handicapés qui perçoivent "l'allocation compensatrice de tierce personne" ou la "majoration pour tierce personne", ainsi que certaines familles avec un enfant handicapé, répondent à ces conditions.

Attribution et coût :

- l'A.D.M.R. dispose d'un certain nombre d'heures d'auxiliaire de vie qu'elle répartit en fonction des besoins.
- dans la limite de ces heures, l'association fixe, en accord avec la personne handicapée, les modalités d'intervention
- la plus grande partie du coût est prise en charge par l'Etat, cependant la personne handicapée paye une participation horaire, généralement avec l'allocation reçue ou demandée à cet effet.

Qui sont les auxiliaires de vie ?

Ce sont des hommes ou des femmes dont les aptitudes physiques et le sens moral, les connaissances acquises par formation, répondent aux besoins particuliers des personnes handicapées.

Responsables bénévoles de l'A.D.M.R. pour Merville :

Mme Danielle BENTANAX

Mme Gabrielle ROUZEAUD

Mme Anne-Marie IRANZO

W-----

CHRONIQUE D'HUMEUR

Je connais des mois d'Aout qui ressemblent à des mois de Novembre beaux au dehors, noirs au dedans. Mais il y a fort peu de mois de Novembre, même s'ils sont encore lumineux chez nous, de ce côté-ci de la Garonne, qui ressemblent à des mois d'été.

On a beau vouloir vivre en marge des calendriers établis, le temps de Toussaint nous pénètre que vous le vouliez ou non, jusqu'à l'os d'une contagion de tristesse.

Pas de faux-semblants. C'est sur nous que nous pleurons, même quand nous allons au cimetière fleurir la tombe des autres, des nôtres. Il est curieux de constater à quel point l'ordre des cimetières reproduit celui du monde des vivants. Avez vous remarqué qu'il y a d'abord ceux qui ne s'intéressent qu'à leur propre famille, qui viennent dans ces allées peuplées d'âmes défuntes comme ils vont dans la ville, le nez à terre, sans un regard pour les autres.

Ce sont les égoïstes solitaires qui croient être seuls au monde et qui ne partagent rien, même pas justement ce qui fait leur inextricable solidarité avec le reste de l'humanité, à savoir qu'ils sont mortels.

Il y a les optimistes bâtisseurs d'empire qui font de leur concession perpétuelle des petits jardins hollandais, propres, ratissés, soignés et dont l'ordre strict proteste contre la désintégration du monde.

Il y a enfin ceux qui aiment sur lettres dorées afficher leurs " regrets éternels ". Il y a ceux qui couronnent leur tombe à bon marché en allant voler la tombe des autres ...

Les anges gardiens des cimetières ne crient jamais au vol ! Ils ont trop à faire à consoler certains de leurs sujets plus tristes que d'autres : Chantal B qui a quitté le monde à l'âge de 21 ans, Alexandra et Vladimir morts si loin de leur terre natale.

Il y a des tombes enfin qui semblent nourrir puissamment les rosiers qui les enserrant avec une vivacité sauvage. Oui, il y a des tombes qui semblent plus que d'autres être en instance de jugement dernier prêtes à s'entrouvrir pour nous parler.

Mais je ne suis pas sûr que nos sens fatigués, obstrués, repus, captent ces voix de l'ombre qui tentent de nous instruire sur le sens final de nos vies.

Parce qu'au cimetière aussi, nous n'aimons aller qu'à date fixe et en groupe, saisis par le panurgisme ambiant qui fait de nos dévotions les plus secrètes, non pas un dialogue avec l'éternité ou le néant (c'est selon notre humeur du jour) mais une manière de rituel social qui nous donne bonne conscience au prix de quelques chrysanthèmes.

A.C.C.A. MERVILLOISE

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 2 AOUT 1985 :

L'assemblée générale constitutive de l'association communale de chasse de Merville s'est réunie le 2 Aout, sur convocation de son président dans les locaux de son siège social, sis à la Mairie de Merville.

L'assemblée générale était tenue par son président M. PARIS, désigné par arrêté préfectoral en date du 28 Septemb e 1985.

Délibérant conformément aux statuts et lois en vigueur et vu les dispositions du décret du 6 Octobre 1966, elle a successivement :

- approuvé à l'unanimité le compte rendu financier dressé par son trésorier M. PONS Jean.

- approuvé à l'unanimité le compte rendu moral effectué par son président M. Robert PARIS.

- procédé à l'analyse des différents problèmes concernant la gestion de l'A.C.C.A.

a/ les battues aux renards seront affichés à la Mairie,

b/ mise au vote de l'assemblée : la chasse sera fermée contrairement aux années précédentes, les lundis après l'ouverture et après la fête locale. Elle sera ouverte à partir du 12 Octobre conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, c'est à dire fermée les Mardis et Vendredis. (arrêté préfectoral affiché à la Mairie).

c/ défini le nombre de lâchers de gibiers à plumes,

3 lâchers seront effectués et annoncés

1 lâcher avant l'ouverture

2 lâchers pendant la saison

d/ défini le prix des cartes pour la saison 85/86 inchangé,

Propriétaire : 240 F

Résident : 270 F

Etranger à la commune : 500 F

Carte journalière : 70 F

e/ délibéré sur l'autorisation de faire chasser les chiens avant l'ouverture, le chasseur seul en est responsable (à ses risques et périls)

f/ après mise aux voix de 3 membres du conseil d'administration le vote donnant majorité aux 3 membres sortants.

Le bureau reste inchangé.

.../...

.../...

Après avoir débattu sur des questions diverses, le Président M. PARIS R. lève la séance en donnant rendez-vous aux membres du conseil d'administration le 13 août 1985, pour reconstituer le bureau.

le Bureau de l'A.C.C.A.

SEANCE du 13 AOUT 1985

Formation du nouveau bureau :

Président	:	M. Robert PARIS
Vice président	:	M. Joseph BORDERIES
Secrétaire	:	M. J. Claude RYTER
Secrétaire adjoint	:	M. J. Bernard VERON
Trésorier	:	M. Jean PONS
Trésorier adjoint	:	M. Pierre LAVIE DERANDE
Membres	:	MM. Maurice LLORCA - Pierre BERNES Sauveur GIBILARO - Antoine DESTARAC

Gardes	:	MM. Raymond MANDRETTE - Alain BEGUE J. François BENTAJOU -
--------	---	---

Commissions

Gibiers à plumes	:	PONS - LAVIE DERANDE - RYTER
Gibiers à poils	:	BERNES - GIBILARO - VERON
Nuisibles	:	PARIS - BORDERIES - LLORCA

Le Bureau

CHORALE DE MERVILLE

Après des vacances bien gagnées, la Chorale a repris ses répétitions depuis la fin Aout afin de préparer sa participation à la fête de Merville.

La période Mai-Juin 1985 a été très chargée pour notre société avec les grandes fêtes religieuses auxquelles nous avons participé, et pour le groupe des jeunes avec sa participation à la fête de l'Ecole de Musique et ses concerts à PIBRAC et CAZES-MONDENARD.

Mais cette année est surtout pour notre société l'année de son 60ème anniversaire puisque c'est en Novembre 1925 qu'elle a été créée.

A cette occasion toute la chorale donnera un concert probablement le Samedi 16 Novembre en soirée, la date sera précisée par affiches ainsi que le programme.

Nous accueillerons avec plaisir toutes les personnes intéressées par le chant choral, en rappelant que nous avons à leur disposition un groupe d'enfants à partir de 8 ans et un groupe d'adultes et qu'il n'est pas nécessaire de connaître la musique pour participer.

L'essentiel est d'aimer chanter.

Les répétitions ont lieu :

- le Mercredi de 18 H à 19 H - salle du 3ème AGE pour le groupe des jeunes,
- le Jeudi de 21 H 15 à 22 H 30 - salle du 3ème Age pour le groupe des adultes.

Pour plus de renseignements, contacter :

- le Président : M. Bernard LABEZIN

- le Directeur : M. André GIRAUD

ou bien encore les membres de la chorale.

le Bureau.

LES ECHOS DE NOTRE FETE LOCALE

La fête locale 1985 est terminée. Favorisée par une température clémente et un soleil radieux, elle a obtenu son plein succès.

Mûr et minutieusement préparé et mis au point par le dynamique comité des fêtes, le programme s'est déroulé sans heurts et sans histoires.

Déjà beaucoup de monde le vendredi soir pour suivre le défilé aux flambeaux animé par le Réveil et les Majorettes de Merville et donner de l'ambiance à la soirée dansante disco-musette qui s'est terminée tard dans la nuit.

Nombreuse assistance fervente et recueillie à la messe du souvenir chantée par la chorale, rehaussée par les accents du Réveil, ainsi qu'aux cérémonies commémoratives et aux couleurs qui se sont déroulées successivement le samedi matin à l'église et au monument aux morts en présence de la municipalité, des anciens combattants, des responsables des sociétés de Merville et de nombreux élèves de l'école venus, malgré la classe, encadrés par leurs maîtres. C'est le groupe Banda "LOS BITERRES" de BEZIERS qui a clôturé cette matinée par un tour de ville suivi d'un apéritif-concert.

L'après midi les ânes de l'écurie LAPORTE de POMAREZ (Landes) montés malgré leurs ruades mais non sans cabrioles par des cavaliers amateurs bénévoles, ont provoqué pendant plus de deux heures l'hilarité générale.

Un spectacle inénarrable et inédit animé par un commentateur chevronné.

La messe en musique du dimanche matin chantée par la chorale avec la participation de l'Harmonie d'AUSSONNE et le concert donné par celle-ci sur la place du château ont été très appréciés.

L'après midi du dimanche était réservé aux sports avec deux matchs de football qui se sont déroulés sur le stade municipal.

Nombreux étaient les curieux groupés le soir autour de ce même stade pour admirer le feu d'artifice qui cette année, ceci est bien regrettable, n'a pas donné la grande satisfaction habituelle.

Les pétanqueurs Mervillois ont disputé deux coupes le lundi après-midi sur le parking du stade pendant que quelques membres du comité amusaient les enfants sur la place du château. Le soir, avant la bataille de confetti, la traditionnelle tombola a fait d'heureux gagnants.

.../...

.../...

La kermesse annuelle du 3ème âge, les multiples attractions foraines, la brillante illumination et les trois formations musicales qui ont assuré la partie dansante ont donné à la fête un tonus tout à l'honneur de ce comité dirigé par M. André SIMON et de tous les jeunes bénévoles qui ont participé à sa préparation.

Le bouquet final de cette fête a eu lieu le samedi 21 Septembre dans la grande salle des fêtes. Environ 250 convives se sont joints au comité pour savourer dans l'allégresse une délicieuse "monjétado " A cette grande réunion gastronomique on notait la présence de M. Cristian LACOMBE Président de la F.N.C.O.F. et de son épouse, de M. le Maire de Merville, de M. le Curé de Merville; de M. le Président du Comité des fêtes d'AUSSONNE et d'autres personnalités. Au terme d'une éloquente allocution M. le Président LACOMBE s'adressa tout particulièrement à M. André SIMON, à M. Robert MENUZZO et à son épouse Liviane respectivement Président, vice-président, et secrétaire du comité. Après les avoir félicités pour leur assiduité, leur ancienneté et leur action dans le sein de cet organisme, il décerna à chacun d'eux la Médaille d'Or de la Fédération. Il remit ensuite pour l'ensemble du Comité la Plaque de la F.N.C.O.F. (une médaille d'argent massif sertie dans une superbe plaque de vermeil) sous les applaudissements nourris de l'assistance qui, après avoir félicité les heureux récipiendaires termina allègrement cette belle soirée.

Le Comité des fêtes de Merville rappelle que le Samedi 19 Octobre il organise dans la salle des fêtes une grande première artistique avec un plateau de choix composé des meilleures chanteuses du Théâtre du Capitole. "L'OPÉRETTE à Merville " Une soirée à retenir.

ECOLE DE MUSIQUE DE MERVILLE

L'école de musique de Merville a repris ses activités depuis la fin Septembre et cette année encore, les réalisations ont dépassé les prévisions puisque c'est avec un effectif de 70 élèves et de 7 professeurs que nous allons commencer cette année 1985-86.

Deux nouveaux cours ont été créés :

- Un cours d'initiation musicale active pour les enfants de 6 à 8 ans (avec flûte à bec, percussion, xylophones...)
- Un cours de clarinette,

qui sont venus s'ajouter aux cours de solfège tous niveaux, piano, guitare et trompette, pour adultes et enfants (à partir de 8 ans) déjà existants.

D'autre part, d'autres cours pourront être créés à la demande avec un nombre suffisant d'élèves (3 au minimum) tels que violon, flûte traversière etc

Au niveau matériel, l'achat d'un 2ème piano et des instruments pour le cours d'I.M.A. l'attribution de 2 salles de cours supplémentaires nous permettent d'aborder cette année dans de bonnes conditions et avec confiance.

Ces achats ont pu être réalisés grâce à la fête de fin d'année qui nous a permis à tous de passer une très bonne soirée musicale.

La cotisation mensuelle qui n'avait pas bougé depuis 2 ans a été augmentée de 10 F pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et, se situe à 130 F/mois pour 1 heure de solfège et 1/2 H d'instrument par semaine.

Nous souhaitons une bonne année musicale à tous les élèves et pour plus de renseignements, veuillez contacter l'un des membres du bureau élu lors de l'Assemblée générale du 9 mai 1985.

Président	:	M. André GIRAUD
Vice Président	:	M. Guy DESTARAC
Secrétaire	:	Mme Monique SUDRES
Trésorière	:	Mme Nadine GIRAUD
Membres	:	Mmes Michèle ARRECGROS - Yvette PERINET
		MM Guy FRAYSSE - Roger PARIS

Le Président.

FOYER RURAL

-:-:-:-:-:-:-:-

REPRISE DES ACTIVITES

ATHLETISME

Notre école d'athlétisme reprend ses entraînements et nous invitons tous les "anciens (es)" athlètes Mervillois qui se sont brillamment comportés tant sur les parcours de cross régionaux qu'étrangers (Espagne) et sur les pistes, les aires de lancers et les sautoirs au cours de la saison passée, ainsi que tous les jeunes (garçons et filles) de 9 ans et plus qui souhaiteraient découvrir ce sport, à venir s'inscrire le Mercredi à partir de 17 H au stade.

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Le cours hebdomadaire de gymnastique adulte dispensé par les animateurs (trices) du Foyer qui ont suivi un stage au C.R.E.P.S. en juin, reprendra au début du mois d'Octobre. Ces cours s'adressent à tous et à toutes sous forme d'exercices proposés par la Fédération Française de Gymnastique volontaire. Renseignements auprès de M. CAZES (85.05.58).

LABO PHOTOS

Le Foyer rural a installé un laboratoire photographique dans ses locaux situés au dessus de l'ancienne école de filles.

L'activité photo peut maintenant débiter.

Nous invitons toutes les personnes intéressées par cette nouvelle activité à contacter Messieurs GATOT (85 08 72) ou GARREAU -(85 04 45) afin d'organiser une réunion de prise de contact dans le courant du mois d'Octobre.

Dans un premier temps il vous sera proposé une initiation aux techniques photographiques (l'appareil photo- la prise de vue- le développement des films noir et blanc - l'agrandissement sur papier etc ...) avec travaux pratiques dans le laboratoire qui sera par ailleurs à la disposition des personnes initiées.

Amis de la photo ne tardez pas à nous contacter !

.../...

COURIR POUR MIEUX SE COMPRENDRE !!!!

Le sport est un merveilleux trait d'union entre les générations à condition de le mettre au service du corps, de l'esprit et de la joie de vivre. Par son aspect populaire, la course à pied remplit particulièrement bien ce rôle, surtout lorsqu'il s'agit de prévenir, ou de résoudre, les conflits qui existent, et ont toujours existé entre les jeunes et les adultes; entre ceux qui croient, attendent et espèrent et ceux qui doutent et ne se souviennent plus! Or ce sont les adultes qui détiennent tout à la fois les clés de l'avenir et le tisonnier du foyer. Il est important qu'ils en prennent conscience pour que se désagrège la " Foire aux muscles " d'une part, et pour que les jeunes apprennent à mieux habiter leur corps, élément fondamental d'un renouveau qualitatif de la vie.

Vérité d'hier et de toujours ... Devinez d'où nous viennent ces paroles lourdes d'amertume : " Si l'avenir de notre peuple est entre les mains de la frivole jeunesse d'aujourd'hui j'en désespère. Elle se conduit avec une suffisance vraiment intolérable. Elle croit avoir la science infuse. Quand à moi j'étais jeune, on nous apprenait les bonnes manières et le respect qu'on doit aux parents. Mais la nouvelle génération ne cesse de contester, et elle veut toujours avoir raison ..." d'HESIODE, le poète grec, qui vécut il y a 2700 ans.

Et celle-ci: " Depuis quelques années, notre civilisation est entrée en décadence. Les enfants n'obéissent plus à leurs parents, et chacun d'eux voudrait écrire un livre. La fin du monde est proche." D'un prêtre égyptien, il y a plus de 4000 ans.

Comm. quoi, vraiment le temps passe, mais les temps ne changent guère, le décalage établi entre les générations est le même aujourd'hui qu'il y a cent ans, deux mille ou quatre mille ans ! D'aucuns s'efforcent de le combler, mais leur entreprise s'avère difficile. Le fossé qui sépare les générations n'est pas fait pour être comblé, mais pour être franchi. Le seul point possible de rencontre ne vient pas d'en bas, mais il passe par dessus. Le pont jeté d'une rive à l'autre, sans priver les uns ni les autres des libertés inhérentes à leur être, à leur nature, et à leur sensibilité, leur permet d'avancer un peu et, au milieu de se tendre la main.

.../...

.../...

Mais ce pont, de quelle essence est-il fait? Les centres d'intérêt communs qui le symbolisent sont innombrables sans sortir tous, pourtant d'un matériau solide. Parmi ceux-ci, il en est un , qui permet d'arriver au pas de course, à la rencontre des uns des autres, encore une fois, c'est le sport ! Par lui, la joie qu'éveille le geste unique, de même que l'engagement; par lui naît l'envie de gagner, face aux autres et à soi-même; par lui l'acceptation de la souffrance dans l'effort peut revêtir sur l'autre bord et sur celui-ci, le même désintéressement.

En bref, le sport et en particulier la course à pied, est sinon le seul moyen, du moins l'un des plus efficace pour amener jeunes et moins jeunes à mieux se comprendre.

B. CAZES

OFFRE D'EMPLOI

Les jeunes de moins de 21 ans intéressés par un emploi à mi-temps (1.200F par mois- 20 H par semaine) dans le cadre des T.U.C. peuvent prendre contact avec un responsable du Foyer rural).

Travail demandé : permanence à la bibliothèque, animation culturelle et sportive.

BIBLIOTHEQUE

Usagers de la bibliothèque nous vous signalons que les permanences ont été modifiées pour quelques temps. Celles-ci ont lieu maintenant les jours suivants :

MARDI de 9 H 15 à 11 H et de 17 H 15 à 19 H

MERCREDI de 14 H à 17 H.

LE KARATE CLUB VOUS INFORME

Le jeune club de Karaté de Merville a repris ses activités depuis le 17 Septembre 1985.

Les cours ont lieu :

- le Mardi et le Vendredi :

de 17 H 30 à 18 H 30 pour les enfants âgés de 7 à 14 ans.

de 18 H 45 à 20 H 15 pour les adultes.

Le montant des cotisations a été fixé à :

- 60 F par mois et par personne (si 2 membres d'une même famille s'inscrivent en même temps le montant mensuel de la cotisation est de 50 F seulement par personne).

Remarque : cette information remplace et annule celle qui vous a été indiquée dans le numéro du mois de Juin dernier.

Pour vous inscrire vous devez vous présenter aux jours et heures des cours indiqués ci-dessus avec :

1/ un certificat médical précisant que vous êtes apte à la pratique du Karaté (document indispensable pour vous permettre de commencer les entraînements).

2/ - 3 photos d'identité.

Venez nombreux découvrir cet art martial à la fois légendaire et bien mal connu.

le Bureau